



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 16 juillet 2019
N°2019_26054_DG75-L002

AVIS D'EXAMEN

Enquête SHARE (*Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe*) – Vague 8

Service producteur : Université Paris-Dauphine - Laboratoire d'Économie et de Gestion des Organisations de Santé (LEGOS)

Opportunité : avis favorable émis le 29 novembre 2017 par la Commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du Comité du label du 27 juin 2019 (commission « Ménages »)

Descriptif de l'opération

Depuis sa création, SHARE est « une enquête de chercheurs pour la recherche ». En s'inspirant des expériences étrangères similaires (*Health and Retirement Study* aux États-Unis, et *English Longitudinal Survey on Ageing* en Angleterre), des chercheurs Européens, sous l'impulsion d'un conseil scientifique international, ont lancé en 2002 le projet SHARE. Le questionnaire (commun à tous les pays) est rédigé par le comité du questionnaire sur proposition du conseil scientifique ; de sorte que les thèmes de recherches les plus innovants sont pris en compte à chaque nouvelle vague, tout en assurant une qualité optimale de recueil de l'information.

La Commission Européenne, désireuse de disposer d'une enquête européenne totalement harmonisée, a financé la majorité des coûts de SHARE durant les trois premières vagues. À partir de la vague 4, les financements Européens de SHARE sont réservés aux travaux de coordination internationale et de soutien à l'innovation méthodologique. La collecte terrain repose donc sur des financements nationaux. L'inscription de SHARE par la Commission Européenne au programme ESFRI (*European Strategy Forum for Research Infrastructures*), l'inscription par la France au titre des TGIR (Très grandes infrastructures de recherche), la création en 2011 d'un SHARE ERIC (*European Research Infrastructure Consortium*) – dont la France fait partie depuis la vague 7, la nouvelle forme de gouvernance des projets de recherche mise en place par la Commission Européenne et les États pour faciliter les activités scientifiques internationales, tout cela devrait contribuer à soutenir les vagues futures de l'enquête.

Le projet SHARE a pour objectif de mieux analyser les problèmes économiques et sociaux liés au vieillissement de la population en Europe. Pour la première fois en Europe, une cohorte dédiée aux personnes âgées s'articule autour de trois grands thèmes : santé, économie et sociologie. Elle est utilisée par les chercheurs en médecine, santé publique, épidémiologie, psychologie, sociologie, démographie, économie et statistique ; et permet des comparaisons internationales. Les vagues 1, 2, 4, 5 et 6 de SHARE concernent essentiellement des questions sur la situation, au moment de la collecte, des personnes de 50 ans ou plus, et SHARELIFE (vagues 3 et 7) s'est intéressé à l'historique de la vie des répondants. Les données collectées lors de la vague 8 de SHARE compléteront les données issues des vagues antérieures de l'enquête.

Les thèmes principaux de l'enquête sont les suivants :

- Santé : santé physique, santé mentale, comportements à risque, pathologies, soins, activité physique, questionnaire fin de vie, etc.
- Économie : revenus, consommation, dépenses de santé, assurance santé, épargne, actifs, pensions, transferts et aides, etc.
- Travail : niveau d'éducation, statut d'emploi, retraite, etc.
- Social / Famille : logement, démographie du ménage, relations intergénérationnelles, relations sociales, croyances et opinions, etc.

Au sein des ménages en France métropolitaine, dont un membre est âgé de 50 ans ou plus, sont interrogés au maximum deux individus : un éligible (âgé de 50 ans ou plus, tiré au hasard s'il y en a plusieurs) et son conjoint éventuel quel que soit son âge. SHARE réinterroge les individus éligibles des ménages ayant répondu à au moins une des vagues précédentes. Les individus qui ont déménagé et ceux qui sont entrés en institution sont suivis.

La vague 8 de SHARE consiste donc en une ré-interrogation des répondants des vagues précédentes (c'est-à-dire toute personne éligible par l'âge dont le ménage a répondu au moins une fois à SHARE, sauf celles qui auraient déménagé à l'étranger, ou seraient hospitalisées), à laquelle viendra s'ajouter un échantillon entrant dont la taille sera ajustée pour maintenir (si le financement le permet) au moins 4 000 individus répondants. L'échantillon d'entrants sera tiré par l'Insee de manière à ce que l'échantillon total des personnes interrogées soit représentatif des 50 ans ou plus.

La collecte se déroulera à partir de novembre 2019 et jusqu'à mai 2020. Un pré-test aura lieu à partir du mois de juin 2018. Elle est réalisée par entretien en face à face sous CAPI et questionnaire papier auto-administré. L'utilisation de « Proxy » est autorisée, en présence du répondant. Le temps médian de passation du questionnaire est évalué entre 42 et 63 minutes environ (selon qu'il s'agisse d'une personne seule, d'un couple, du panel ou de l'échantillon de rafraîchissement).

Le projet est porté par l'équipe du LEGOS rattaché au LEDa (Laboratoire d'économie de Dauphine) de l'Université Paris-Dauphine. Il est soutenu par l'université Paris Dauphine, le Réseau Quetelet et l'Insee.

Deux instances assurent la gouvernance de SHARE en France :

- Un comité de pilotage de cinq chercheurs et statisticiens directement impliqués dans la gestion de l'enquête.
- Un conseil scientifique composé de sept chercheurs.

Et une coordination internationale depuis 2011, ERIC (*European Research Infrastructure Consortium*) Allemagne, Autriche, Belgique, Pays-Bas, République Tchèque et Italie ont approuvé les statuts. La Suisse, Israël sont associés. La France a rejoint SHARE ERIC au lancement de la vague 7.

Les résultats sont mis à disposition du plus large public sous les conditions légales et de confidentialité propres à chaque pays. Les données centralisées sont mises à disposition des organismes d'études et de recherche européens ainsi que des institutions. L'accès est rapide et gratuit (après signature d'un engagement de bonne conduite) pour l'ensemble de la communauté scientifique mondiale via le CentERdata, www.share-project.org. En France, la diffusion des données détaillées de la vague 8 est prévue pour la fin de l'année 2021.

~~~

**Le Comité du label de la statistique publique émet les remarques et recommandations suivantes :**

#### **Remarques générales**

- Le Comité du label regrette l'absence de concertation avec les partenaires sociaux, notamment lors de la phase de conception du questionnaire auto-administré (« *drop-off* »), qui est spécifique à la France. Il regrette également l'absence de concertation avec le service statistique ministériel en charge du domaine pour assurer la cohérence ou la complémentarité avec d'autres opérations de la statistique publique, notamment concernant ce volet complémentaire.
- Quant au questionnaire principal, qui est fortement contraint par la gouvernance européenne propre au projet, le Comité note qu'une information des partenaires sociaux est souhaitable. Il rappelle que le processus de concertation est indispensable à l'obtention du statut d'enquête de la statistique publique et que la qualification d'« enquête de chercheurs » ne dispense pas le service de ses obligations en la matière. Il souhaite donc que, pour les prochaines vagues de l'enquête, un dispositif de concertation / information soit mis en place. Il demande donc que soient remontés à la gouvernance européenne la nécessité et l'intérêt d'une telle concertation, auprès de différents organismes européens comme le Comité économique et social européen, ETUC, Business Europe, Coface-family.eu ...

- Concernant la définition des « responsables conjoints du traitement » au sens du RGPD, une interrogation demeure sur le fait de considérer tous les organismes mentionnés au point 2.3 du dossier comme participant conjointement à la détermination des finalités et des moyens de ce traitement. Il est recommandé au service de clarifier les rôles et responsabilités de chacun des acteurs intervenant dans le traitement des données à caractère personnel.

### **Méthodologie**

- La structuration de l'échantillon de rafraîchissement devra être très précisément décrite, montrant notamment les finalités de cet échantillon :
  - avoir un échantillon représentatif de la population de plus de 50 ans non couvert par les précédentes vagues ;
  - corriger la déformation de structure due à l'attrition des échantillons antérieurs ;
  - préciser de quoi l'échantillon final devra être représentatif, avec quelles probabilités de tirage.
- Le service devra redéfinir la taille et les conditions de déclenchement des échantillons de réserve, en distinguant éventuellement une tâche d'allotement vis-à-vis du prestataire et la mobilisation de la réserve pour compenser un taux de réponse insuffisant.
- Le Comité du label recommande que la constitution de ces échantillons de réserve soit réalisée au moyen d'un tirage en plusieurs phases, la seconde phase et les suivantes étant tirées à probabilités égales au sein d'un plus gros échantillon (le complémentaire de l'échantillon principal, utile, servant de réserve).
- Pondérations :
  - des précisions sont attendues sur le calcul des poids finaux, en détaillant la procédure de calage sur marges, selon que les poids sont transversaux ou longitudinaux et la portée du choix de distinguer des poids ménages et des poids individus (utilité, risques).
  - en particulier, le service devra vérifier quelles sont les marges utilisées pour le calage, si celles-ci couvrent ou non la population en institution médico-sociale (à l'exclusion de toute autre catégorie de ménages collectifs), et comment ces marges sont mises en œuvre, en distinguant ou non selon le lieu de vie (ménage ordinaire ou institution médico-sociale).
  - le service devra définir ou voir comment seront calculées les pondérations spécifiques à certains sous-échantillons :
    - ◆ questions pour lesquelles le proxy n'est pas autorisé
    - ◆ questionnaire « *drop-off* », où il peut y avoir de la non-réponse spécifique
    - ◆ données de l'accéléromètre
    - ◆ questionnaire « fin de vie », comportant également de la non-réponse spécifique.
- Des notes sur l'ensemble de ces questions (échantillonnage puis pondérations) devront être fournies en temps utile au Comité.

### **Questionnaire « drop-off »**

- Le Comité du label prend note des réponses du service pour l'explicitation des objectifs visés par certaines questions, tout en soulignant le risque de mauvaise interprétation possible des réponses à ces questions, dans un contexte d'enquête en mode auto-administré. Il rappelle également que l'exploitation de ces questions n'aura de sens qu'en relation avec celles du questionnaire principal, comme marqueurs ou variables contextuelles.
- Question Q9 : changer la formulation « tombé dans le chômage » (se trouver en situation de chômage, perdre son emploi...).
- Question Q15 (sur le tirage dans des urnes) : reformuler les questions : mettre le verbe « préférez-vous » en facteur commun, puis « tirer » dans les différents tirets ; préciser ce que sont la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> urne ; changer « combinaisons » en « nombres ». Une modalité NSP pourrait différencier les vrais indifférents pour lesquels les deux urnes sont équivalentes de ceux qui n'ont aucune idée ou aucun avis.

### **Questionnaire principal**

- Sur le mini-module sur la santé (questions PH003, 4, 5 et 61), le Comité du label demande au service d'analyser la structure des réponses entre les différentes modalités au cours des vagues précédentes, pour voir si les différences de formulation ont induit des différences de réponses. Il prend note de la réponse du service quant aux écarts avec les questionnaires d'autres enquêtes sur la santé, écart que le service souhaite pérenniser dans un souci de continuité avec les formulations des vagues précédentes.
- L'Unaf a émis des propositions écrites sur d'autres questions, qui ont été transmises au service.
- D'une manière générale, les différentes remarques du Comité du label sur le questionnaire, même si elles ne peuvent pas être prises en compte, pourraient utilement être remontées à la gouvernance européenne du projet.

### **Lettres-avis**

- Le Comité du label demande le retrait du logo du prestataire sur les lettres-avis.
- Il demande au service d'étudier les mesures à prendre pour traiter le cas des personnes sous tutelle (voire sous curatelle) et de prévoir les courriers appropriés dans ce cas.
- Les autres remarques sur les lettres-avis, indiquées dans le rapport d'expertise, seront prises en compte par le service, qui renverra une version complète des lettres corrigées.
- Le Comité souhaite la suppression de la mention du « soutien de l'Insee » dans certains documents de communication auprès des enquêtés. En revanche, le mode de sélection aléatoire des logements, à partir des fichiers du recensement, devra être mentionnée dans les lettres-avis.

### **Cnil**

- Les remarques écrites de la Cnil ont été transmises au service.

### **Cartouche**

Le Comité du label rappelle que les nouveaux modèles de cartouches prenant en compte les contraintes du RGPD sont appelés à figurer sur les lettres-avis et les questionnaires.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable à l'enquête « **SHARE - Vague 8 (Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe)** pour les années **2019 et 2020**, qui bénéficiera d'un visa ministériel.

**Ce label est valide pour les années 2019 et 2020**

La présidente du comité du label de la  
statistique publique



Nicole ROTH